



Note de rentrée - Septembre 2025

L'école primaire des Vergers de Sellières

En cette rentrée de septembre 2025, l'école primaire des Vergers accueille 143 élèves répartis sur 6 classes, de la Toute Petite Section de Maternelle au CM2. L'école accueille les élèves de La Charme, Le Chemenot, Le Villey, Mantry, Monay, Recanoz, Sellières, Toulouse-le-Château, Vers-sous-Sellières,

Chers parents,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous retrouvons vos enfants pour cette nouvelle année scolaire, et que nous accueillons les nouvelles familles qui rejoignent notre école.

Une rentrée, c'est toujours un moment particulier : l'envie de retrouver les copains, la curiosité de découvrir sa classe, parfois aussi un peu d'appréhension... Mais surtout, c'est le début d'une belle aventure que nous allons partager ensemble.

Tout au long de l'année, nous mettrons tout en œuvre pour que chaque élève progresse, s'épanouisse et prenne plaisir à apprendre. L'école est un lieu de réussite, mais aussi de vie, d'entraide et de joie.

Nous savons pouvoir compter sur la confiance et la collaboration des familles, indispensables pour accompagner vos enfants au mieux.

Nous vous souhaitons, à vous et à vos enfants, une excellente année scolaire, riche en découvertes et en beaux projets.

Bonne
Rentrée!

Contacts

Ecole Primaire des Vergers

10, route de Fangy,

39230 SELLIERES

Tel : **03.84.85.57.57.**

Mél : ecole.sellieres@ac-besancon.fr

Site web :

<https://ecoledesellieres.toutemonecole.fr/>

Services périscolaires

(Garderie/Cantine) :

Tél : **07.89.08.96.62.**

Mél : peri-sellieres@outlook.fr

SIVOS de Sellières

Tél : **03.84.85.53.82.**

Mél : sivos.sellieres@wanadoo.fr

Réunion de rentrée

Afin d'informer du fonctionnement de l'école et des classes, l'équipe enseignante a le plaisir de convier l'ensemble des parents d'élèves de l'école à une réunion de rentrée, qui se tiendra

le mardi 9 septembre 2025 à 18 heures

Les horaires

✓ *Les horaires de l'école*

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 (Accueil dans la cour ou dans les classes 10 mn avant le début des cours)

✓ *Les horaires du service périscolaire*

En fonction de vos besoins, le service périscolaire peut accueillir vos enfants dès **7h30, et jusqu'à 18h30** les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le service de restauration scolaire fonctionne également les mêmes jours. Ces services nécessitent une **inscription** soit annuelle, soit ponctuelle (réservation le mercredi soir au plus tard pour la semaine suivante).

Le cahier de liaison

Nouveauté ! Un Espace Numérique de Travail est lancé ! Il permet de communiquer directement les absences à l'enseignant de la classe de votre enfant, d'avoir les informations liés à la vie de classe... et remplacera progressivement le cahier de liaison

Toutes les infos sur

<https://ecoledesellieres.toutemonecole.fr/>

L'application mobile

Toute Mon Année

Google Play

App Store

Les vacances scolaires

L'école de Sellières dépend de **l'Académie de Besançon, en zone A**. Les dates des vacances pour l'année scolaire 2024/2025 sont les suivantes :

Rentrée scolaire des enseignants : Vendredi 29 août 2025,
Rentrée scolaire des élèves : lundi 1^{er} septembre 2025,
Toussaint : du vendredi 17 octobre au lundi 3 novembre 2025,
Noël : du vendredi 19 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026,
Hiver : du vendredi 7 février au lundi 23 février 2026,
Printemps : du vendredi 4 avril au lundi 20 avril 2026,
Début des vacances d'été : Le vendredi 3 Juillet 2026.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Pour l'année 2025-2026, les classes vaqueront le **vendredi 15 mai 2026 (« Pont de l'Ascension »).**

Effectifs et répartition dans les classes

Classe de TPS/PS (M. Tinguely) : 27 élèves,
Classe de MS : (M.C. Vurbier) : 21 élèves,
Classe de GS/CP (A. Michot) : 22 élèves,
Classe de GS/CE1 (F. Sage) : 23 élèves
Classe de CE2/CM1 (C. Aprile) : 25 élèves
Classe de CM1/CM2 (A.-S. Frasile) : 25 élèves

Règlement Intérieur

Présenté et voté au premier conseil d'école de l'année scolaire (fin octobre/début novembre), le règlement intérieur de l'école précise les conditions d'accueil des élèves et les règles de fonctionnement de l'établissement. Il est porté à la connaissance de l'ensemble de la communauté éducative et reste [accessible sur le site de l'école](#).

Retards

Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure. Ils viendront également rechercher leurs enfants à l'heure.



Absences

Les parents doivent impérativement prévenir le matin même l'enseignant de toute absence de leur enfant. Ils confirmeront cette absence par écrit dans le cahier de liaison de leur enfant.

Tél : 03.84.85.57.57.

Mail : ecole.sellieres@ac-besancon.fr

Entrées/Sorties/Circulation dans l'école

L'entrée et la sortie des élèves de maternelle (TPS/PS et MS/GS) se font par la porte jaune.

Les entrées et sorties des élémentaires restent inchangées ; porte rouge pour les cycles 3 (le matin), cour du bas pour les élèves de cycles 2 (matin et après-midi) et cycle 3 (après-midi)

Santé et bien-être

Les parents s'assurent que les rappels obligatoires des enfants sont bien à jour.

Si votre enfant présente des problèmes de santé particuliers (allergies, asthme, diabète, prise régulière de médicaments, traitement d'urgence spécifique...), un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être établi, à votre demande auprès du Directeur de l'école, en lien avec le médecin traitant et le médecin scolaire. De même, si un suivi extérieur (CMP, CMPP, orthophoniste...) est engagé pour votre enfant, il est nécessaire de faire compléter contrat de pris en charge sur le temps scolaire (à demander au Directeur de l'école).

Lorsque votre enfant est malade

(fièvre, vomissements, diarrhées...), gardez-le au chaud le temps de le soigner. En cas de maladie contagieuse, veuillez en informer le directeur rapidement. Il en est de même si vous constatez la présence de poux dans la chevelure de votre enfant.



Assurances

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties, etc.). Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques (Responsabilité Civile ET Accidents corporels). Ils en remettront une copie au Directeur, si ce n'a déjà été fait en juin (attestation d'assurance). Les parents peuvent également souscrire une assurance individuelle scolaire.

Coopérative Scolaire

Une cotisation (non obligatoire) est demandée aux familles ; cependant, celle-ci permet de financer les activités en cours d'année (cinéma, sorties scolaires...).

Puisque votre don est libre et volontaire, l'équipe enseignante fit le choix de ne pas proposer de montant et à chacun de donner ce qu'il veut. Paiement par chèque souhaité, à l'ordre de Coopérative Scolaire.

Vêtements

Merci d'indiquer les noms et prénoms de votre enfant sur les vêtements (veste, manteau, chapeau...).

Elections des Représentants de Parents d'élèves

Le conseil d'école est l'instance dans laquelle les représentants des parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie de l'école, en lien avec les autres membres de la communauté éducative.

Les élections de Représentants de Parents d'élèves auront lieu le vendredi 10 octobre 2025.

Les parents qui souhaitent se présenter doivent se faire connaître auprès des enseignants ou du directeur.

Signatures des Représentants légaux

